

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230902_007

SÉANCE DU SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux septembre à 09h50, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	25 août 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilynne ; K/BIDI Emeline ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda représenté(e) par LEICHNIG Stéphanie
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel
AUDIT Clency représenté(e) par LEBON David

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LEICHNIG Stéphanie, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Retrait de l'actif véhicule communal

Le Président de séance expose :

En 2021, la flotte automobile gérée par les services techniques de la commune de Saint-Joseph comptait 178 véhicules dont la moyenne d'âge était de 13 ans. La flotte automobile est renouvelée par tranche chaque année depuis 2021 tout en diminuant le nombre de véhicules total au sein du parc. En 2023, le parc automobile ne compte plus que 140 véhicules.

Il convient de retirer deux véhicules de l'actif communal. Ces derniers serviront d'apport et feront l'objet d'une reprise (cession comptable) pour les acquisitions en cours cette année.

Les véhicules concernés sont les suivants:

Modèle/immatriculation	Date de mise en circulation	Kilométrage
Nissan PIXO DJ-211-AA	29/07/14	+ 54 000 KM
MERCEDEZ SPRINTER BZ - 617 TB	02/01/12	+ 84 000 KM

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de l'actif communal des deux véhicules susvisés ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°7,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

Article 1^{er}.- **D'APPROUVER** le retrait de l'actif communal des deux véhicules suivants :

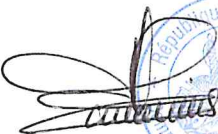


Modèle/immatriculation	Date de mise en circulation	Kilométrage
Nissan PIXO DJ-211-AA	29/07/14	+ 54 000 KM
MERCEDEZ SPRINTER BZ - 617 TB	02/01/12	+ 84 000 KM

Article 2.-

D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	La secrétaire de séance LEICHNIG Stéphanie
 	

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le : 14 septembre 2023

Et publication ou notification le : 14 septembre 2023

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 14 septembre 2023